



Stationnement gênant sur place handicapée

Par **Ameliep**, le **15/04/2016** à **19:01**

Bonsoir,

J'aimerais avoir votre avis. Je suis étudiante et j'ai laissé ma voiture sur une place handicapée de minuit jusqu'à 13h le lendemain matin.

J'ai reçu une première amende datant de 9h pour stationnement gênant sur place handicapée, puis une autre datant de 12h et enfin une troisième datant de 12h42.

Je reconnais ma faute mais j'aimerais savoir s'il est possible de n'en payer qu'une..?

Merci de vos reponses

Par **janus2fr**, le **16/04/2016** à **11:24**

Bonjour,

Vous n'êtes, effectivement, redevable que de la première contravention. Il va falloir contester les suivantes en précisant que le véhicule n'a pas été déplacé entre les PV.

Par **Ameliep**, le **16/04/2016** à **19:09**

Très bien merci beaucoup!

Je reviendrais vers vous pour vous donner suite.